



Mon locataire a disparu en laissant un préavis et ses meubles

Par **machart**, le **15/02/2011** à **22:09**

Bonjour,

Mon locataire m'a envoyé le 18/01 un recommandé pour quitter le logement 1 mois après, je l'ai vu le 20/01 et m'a prévenu qu'il partait vivre sur liege le 23/01 et qu'il demanderait avant a emmaus de vider le logement (mobilier de recup).

Il est parti, injoignable, 2 loyers impayés, un logement non débarrassé et crade, electricité et eau coupé (pour non paiement), assurance arrêté depuis 05/2010 (pour non paiement)...

Il faut que je reloue le logement au plus vite, est ce que je peux le faire visiter, et avant le faire débarrasser par emmaus. je ne peux pas louer un garde meuble pour tous ce (brun) sans savoir si j'aurais des nouvelles un jour.

S'il vous plait aidez moi, je ne sais pas quoi faire et ma situation financiere ne me permet pas d'engager une procedure sur cette personne insolvable et disparu.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **chris_idv**, le **16/02/2011** à **15:27**

Bonjour,

Officiellement vous ne pouvez pas pénétrer dans le logement sans l'accord du locataire tant que la location n'est pas terminée (restitutions des clés par le locataire).

Maintenant sur la base de ce que vous décrivez il est peu probable que votre locataire fasse quoique ce soit contre vous...

Cordialement,

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **17:11**

[citation]Maintenant sur la base de ce que vous décrivez il est peu probable que votre locataire fasse quoique ce soit contre vous... [/citation]

A condition que le bailleur ne lui demande rien, car s'il veut se faire payer les loyers impayés et les dégâts, ce n'est pas en faisant un **vol aggravé** que ça arrangera ses affaires